

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN109

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 13

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 8, substituer au mot « les », le mot : « Ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.